

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE Dr RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°21103 - 78ÈME ANNÉE

COMMUNIQUÉ DE LA SECTION PCR DU PORT : COMMÉMORATION 28 NOVEMBRE 1942 : 80ÈME ANNIVERSAIRE

Les 28, 29 et 30 novembre sont chaque année le moment d'une commémoration de la Libération de l'île de La Réunion du joug fasciste incarné par le régime de Vichy – représenté dans l'île par le gouverneur Pierre Aubert et du ralliement de l'Île à la France Libre, dès novembre 1942.

Depuis de nombreuses années, la section PCR du Port tient à rendre hommage aux Portoïis qui ont perdu la vie lors de ces évènements.

Cette journée a été marquée par la mobilisation des patriotes portoïis exhortés et guidés par Léon de Lépervanche, conseiller municipal et conseiller général du Port depuis 1937, dont le rôle a été décisif dans l'issue des combats.

Cette année 2022, nous commémorons le 80e anniversaire des événements survenus au Port et à Saint-Denis de La Réunion, pour se terminer à Salazie, entre les 28 et 30 novembre 1942.

Les combats qui se sont déroulés au Port, à l'approche du contre-torpilleur « Léopard » des FFL, ont fait trois morts dans la ville portuaire.

La section PCR du Port honorera la mémoire de ces Portoïis victimes, et du rôle déterminant du communiste résistant Léon de Lépervanche dans l'issue victorieuse.

Nous invitons donc les Portoïises et les Portoïis à nous rejoindre à la **cérémonie d'hommage** qui se tiendra le samedi 26 novembre prochain à partir de 9 H au cimetière marin du PORT.

Pour la Section PCR du Port
Le secrétaire, Patric BOITARD



Le contre-torpilleur Le Léopard en juin 1942



Plaque commémorative de la libération

L'HEURE EST VENUE D'UNE ACTION TRANSFORMATRICE QUI METTE FIN À LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES ET LES FILLES

La violence contre les femmes et les filles est la violation des droits humains la plus répandue au monde, a déclaré le secrétaire générale des Nations Unies, Antonio Guterres, à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes - Le 25 novembre 2022.

Toutes les 11 minutes, une femme ou une fille est tuée par un partenaire intime ou un membre de sa famille. On le sait aussi, des facteurs de stress, tels que la pandémie de COVID-19 ou les turbulences de l'économie, conduisent inévitablement à encore plus de violences physiques et verbales.

Les femmes et les filles sont par ailleurs confrontées à un phénomène endémique de violence en ligne : des discours haineux misogynes au harcèlement sexuel, en passant par les abus d'images et le « grooming » auxquels se livrent les prédateurs.

Ces discriminations, violences et atteintes ciblant la moitié de l'humanité coûtent très cher. Elles limitent la participation des femmes et des filles dans toutes les sphères de la vie, elles les privent de leurs droits et libertés fondamentales et elles entravent la reprise économique équitable et la croissance durable dont notre monde a pourtant tant besoin.

L'heure est venue d'une action transformatrice qui mette fin à la violence contre les femmes et les filles.

Pour y arriver, il faut que les gouvernements conçoivent, financent et mettent en œuvre des plans d'action nationaux contre ce fléau.



Les groupes locaux et la société civile doivent participer à chaque étape de la prise de décision.

Les lois doivent être appliquées et respectées, pour que les survivantes puissent faire valoir leurs droits à la justice et à une aide.

Et il faut soutenir les campagnes publiques qui remettent en cause les normes patriarcales et rejettent de la misogynie et de la violence.

Par ailleurs, comme le rappelle le thème de cette année, « Tous Unis : Militons pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles », il faut se tenir aux côtés de celles et ceux qui militent dans le monde entier pour faire advenir le changement et aider les survivantes de la violence.

J'appelle les gouvernements à augmenter de 50 % le financement des organisations et mouvements de défense des droits des femmes d'ici à 2026.

Nous devons agir et faire entendre nos voix pour défendre les droits des femmes.

Ensemble, déclarons avec fierté que nous sommes féministes.

Reléguons à jamais la violence contre les femmes et les filles à la place qui lui revient : dans les livres d'histoire.

CONSTITUTIONNALISATION DE L'IVG ADOPTE PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

La proposition de loi de la députée LFI, Mathilde Panot, a été adoptée à une large majorité au Palais Bourbon, après des débats houleux.

Le 24 novembre, lors de la niche parlementaire de La France insoumise*, la proposition de loi constitutionnelle de la députée La France Insoumise, Mathilde Panot, visait à protéger et à garantir le droit fondamental à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) a été adoptée avec 337 voix pour et 32 voix contre.

Le texte avait également été adopté en commission des lois auparavant. Après près de cinq heures d'échanges sur le sujet, marqués par de nombreuses invectives sur tous les bancs de l'Hémicycle et quelques d'amendements d'obstruction venant de Les Républicains, la quasi majorité des élus de la Nupes, de La République en Marche, et même du Rassemblement national, ont voté pour cette proposition de loi.

L'un des faits marquants des débats est le nouveau changement de position de Marine Le Pen sur le sujet. Cette dernière a retiré son amendement déposé il y a quelques jours proposant de constitutionnaliser la loi Veil et soutenant finalement celui du député MoDem, Erwan Balanant.

Dans une réécriture du texte de Mathilde Panot, ce dernier proposait de retirer la mention «à la contraception» dans l'énoncé de la proposition de loi. Une formulation qui «répond à l'inquiétude sur l'inconditionnalité des délais» et «au respect de la clause de conscience», a estimé la présidente du groupe Rassemblement National.

Le texte a été voté par 40 députés RN (3 contre, et 12 abstentions, dont celle de Marine Le Pen), alors que Les Républicains se sont partagés entre votes «pour», votes «contre» et abstentions.

Cependant, le texte a peu de chance d'obtenir l'approbation des sénateurs, qui se sont d'ailleurs déjà exprimés sur la question le 19 octobre. Ces derniers avaient rejeté (139 voix pour, 172 contre) un texte similaire porté par l'écologiste Mélanie Vogel. Car la majorité sénatoriale, dominée par Les Républicains, n'est pas favorable à cette proposition de loi.

De plus, certains au Palais Bourbon espèrent que des sénateurs changent leur vote avec ce nouveau texte, qui ne fait plus mention à la contraception. Mais ils ont déjà prévenu qu'il y avait peu de chances que cela soit le cas.

«La plupart de nos parlementaires ont jugé qu'il n'y avait pas lieu d'inscrire le droit à l'IVG dans la Constitution. Je ne vois pas très bien pourquoi ils changeraient d'avis en quelques semaines», a expliqué le patron des sénateurs centristes, Hervé Marseille, dans Le Figaro.

Le texte ne devrait pas aboutir, car toute proposition de loi constitutionnelle doit obligatoirement être votée dans les mêmes termes par les deux assemblées avant d'être soumise à un référendum.

La semaine prochaine, une proposition de loi sera présentée par la présidente du groupe Renaissance, Aurore Bergé, qui a de nombreux points similaires à celle de Mathilde Panot, sera à son tour débattue dans L'Hémicycle.

*La niche parlementaire désigne la séance mensuelle pendant laquelle l'ordre du jour est fixé par les parlementaires, et non pas le gouvernement.



MIGRAN POU RANVOYE AZOT DANN ZOT PÉI, ANTANSSYON LA NON ASSISTANSS POU PÈRSONE AN DANZÉ !

Mézami zot i koné kozman-la, sak i di, i diskite pa avèk in kouyon, i done ali rézon.

Souvan dé foi mi rotrov amwin dann in sityassion konmsa avèk demoune apré domandé : « *Oussa i lé lo san katrovin srilanké parétil lo bato téi vien droite dessu la Rényon épi i antan pi oussa zot i lé ?* »

Mwin pèrsonèlman mi partissipe pa lo déba pars mi koné pa oziss kossa i ariv dann péi laba pou k'in pé i kite zot péi pou vni issi shé nou avèk lo risk k'i anbank azot dann l'avion pou ranvoye azot dann zot péi ...

Sé sak i ariv dopi in sèrtin koupe de tan é sé sak l'arivé bann dèrnyé vag la débark issi La Rényon. La plipar la rotrov azot dann in l'avion pou lo rotour dann sri-lanka.

Mé arivé laba kossa v'ariv azot ?

I diré la pa lo soussi lo tribinal la pran la déssizyon ranvoye azot shé zot. Pars si nou lé klèr avèk nou mèm ni koné lo péi lé prèss

toultan dann la guèr sivil avèk si mi tronpe pa in gouvèrnman k'i tiliz bande nèrvi épi diriz lo péi konm inn klique demoune mal fondé.

Alor mézami, mwin lé a domandé kossa l'ariv plizyèr santène srilanké nou-la pa nou mé sé nou mèm final de konte- la ranvoye azot shé zot. Zot lé ankor vivan, sansa san vi, sansa ankor apré sèye sovè dan lé boi...Alala mon soussi mé pa sète la plipar d'moune mi antan apré kozé.

Lé vré noute péi lé pti épi li la poin gro-gro moiwin donk mi pé pa souète bande migran i vien issi La rényon avèk toute problème nou néna nou mèm dann nout péi. Mé la pa pou sa ké mi aprouv la déssizyon tribinal la pran pou ranvoye azot shé zot, san konète sak i sava ariv azot laba.

Pars néna in n'afèr mi panss pa nou lé an droi tonb dodan sé la non-assistanss pou demoune an danzé é si nou lété dann in ka konmsa kissa sar résponsab de sa.

Justin

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR. RAYMOND VERGÈS

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
71ème année

Directeur de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès;
1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977:
Jean SImon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques
Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015:
Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

Tél.: 0262 55 21 21 - Email : redaction@temoignages.re

Site Web: www.temoignages.re

Tél : 02 62 55 21 21

Publicité: publicite@temoignages.re

CPPAP: 0916Y92433